Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 056-215601006-20260415-36_2026-DE

Mairie · Ti-kêr
Langonnet • Langoned

COMMUNE DE LANGONNET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU 15 AVRIL 2026

Délibération n° 36/2026

Objet : Nomination du référent CNAS

Nombre de conseillers
En exercice:19
Présents: 17
Votants : 19

L'an deux mil vingt-six, le quinze avril, le Conseil municipal de la Commune de LANGONNET dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Culturel, sous la présidence de M. Éric JEAN, maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le huit avril deux mille vingt-six.

Présents : M. JEAN Éric ; Mme CORFDIR Claudine ; M. SIMON Fabien ; Mme PICARDA Anne-Marie ; M. BARBEREAU Thierry ; Mme WALLET Sigrid ; M. DERENNE David ; Mme ; M. BLANES Frédéric ; Mme BOUTTIER Martine ; M. BRETEAU Alain ; Mme BOTTARELLI Laëtitia ; M. DERRIEN Thomas ; Mme CLAVIER Carole ; M. CLAVIER Jean-Claude ; M. BERNARD Gilles ; Mme MONFORT Marie-Christine ; Mme LE JORT Marion.

Représentés : M. LE CRAS Yann (pouvoir à Mme LE JORT Marion)
Mme RAMATCHANDIRIN Emmanuelle (pouvoir à M. BARBEREAU Thierry)

Mme CORFDIR Claudine a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que la commune adhère au Comité National d'Action Sociale (CNAS), proposant ainsi une politique d'action sociale pour son personnel.
Le CNAS propose aux agents de la collectivité des prestations concernant :
- Les prestations familiales (aides financières, prêts, assistance handicapée, aide-ménagère, tickets CESU)
- Le logement (prêt accession, amélioration habitat, déménagement, installation)
- Le transport (prêt achat, remise sur achat dans sélection, avantages sur assurance et location de véhicules)
-Les enfants et l'éducation (prêts, aides à scolarisation, rentrée scolaire, vacances, études)
- La culture et les loisirs : chèques et avantages tarifaires, chèques vacances, remises sur séjours, …

En application des statuts du CNAS, l'adhésion à l'association s'accompagne de la désignation d'un délégué des élus chargé de représenter la collectivité au sein du CNAS, ainsi que d'un délégué agent, et de leurs suppléants.

Vu l'installation du conseil municipal en date du 20 mars 2026 ;
Vu les statuts du CNAS ;
Conformément à l'article L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif à la désignation de membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs ;

Il est proposé de désigner Mme Claudine CORFDIR, 1ère adjointe en charge notamment de l'administration générale et du personnel en tant que déléguée élue titulaire, et M. Jean-Claude CLAVIER en tant que délégué élu suppléant.

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 056-215601006-20260415-36_2026-DE

Il est proposé de désigner Mme Coralie MICHEL, déléguée titulaire pour le personnel, et Mme Gaëlla GOUIN, en tant que délégué pour le personnel suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité des suffrages exprimés - 15 voix pour, 0 voix contre, 4 abstentions, de désigner Mme Claudine CORFDIR en tant que déléguée élue titulaire, M. Jean-Claude CLAVIER en tant que délégué élu suppléant, mme Coralie MICHEL, déléguée titulaire pour le personnel, et mme Gaëlla GOUIN, en tant que déléguée pour le personnel suppléant.

Pour copie conforme,

Le maire,

Éric JEAN

MAIRIE DE LANGONNET
Morbihan